

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 17 décembre 2014

Délibération n° 2014 - 17/12/2014 - 12

Paramétrages de l'application Admission Post-Bac 2015

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie universitaire du 4 décembre 2014

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 15 pour, 5 abstentions, 2 contre :

l'adoption des capacités d'accueil rentrée 2015 sollicitées par les composantes pour la L1 Psychologie, la L1 Sciences de la Vie et de la Terre (SVTE), la L1 Education Formation Enseignement Culture (EFEC), la L1 Droit (site de Dijon), la L1 Droit (site de Nevers), la L1 Administration Economique et Sociale (AES – site de Dijon), la L1 Administration Economique et Sociale (AES – site Le Creusot), la L1 Sciences du Langage-Information Communication (SLIC), la L1 Lettres Etrangères Appliquées (LEA) Anglais-Russe

Dijon, le 18 décembre 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

*P.J. : Relevé synthétique des votes et avis de la CFVU du 4 décembre 2014
Compte rendu de la Commission de la Pédagogie du 25 novembre 2014*

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Compte rendu de la séance du mardi 25 novembre 2014

Ouverture de la séance à 9 heures.

1. Informations générales

Grégory WEGMANN évoque la réunion du 2 décembre 2014 qui aura pour sujet l'évaluation des formations actuelles de l'UB. Les responsables de mentions ont été conviés. Un message a été adressé aux composantes afin que les bons interlocuteurs soient ciblés. En vue de la future accréditation, une remontée des souhaits de mentions pour les masters et les licences professionnelles a été demandée. Ces mentions doivent cadrer avec les nomenclatures publiées début 2014.

Pour le mois de mars 2015, l'université devra remonter au Ministère la structuration de l'offre de formation en fonction des champs qui auront été arrêtés. A l'heure actuelle, la discussion se poursuit sur les champs, notamment pour le secteur SHS. Les champs qui pourraient se stabiliser sont : formations technologiques, environnement-aliment, sciences et techniques, santé et apprentissage, ingénierie et management.

Luc IMHOFF demande où en est la discussion avec l'UFC. Grégory WEGMANN précise que des réunions ont lieu actuellement pour mettre en commun les souhaits de mentions. On s'aperçoit au fil des échanges qu'il n'y a peut-être pas d'intérêt dans certains domaines à se démarquer. Ce n'est pas un problème si une même mention est choisie par deux établissements. Le point sensible est lié aux filières à petits flux.

2. Projets internationaux

Bernhard ALTHEIM présente 2 projets non diplômants :

Avec le BRESIL : accord entre Universidade federal do Rio Grande do Norte (UFRN) et l'UFR Droit, Sciences économique et politique : un texte d'accord en anglais a déjà été présenté à la CP du 12 juin 2014 et validé par les instances de l'UB, avec l'accord du partenaire brésilien. Avant la signature, l'université brésilienne a insisté sur l'élaboration d'une version en portugais. Le texte est donc représenté en version portugaise et version française. Il n'y a pas de changement de fond. Pour rappel : il s'agit d'un nouvel accord en Droit qui permettra à l'UFR Droit, Sciences économique et politique d'envoyer et de recevoir des étudiants en exonération des frais d'inscription.

Avec la COREE DU SUD : accord entre Soongsil University (SSU) et l'IAE Dijon : il s'agit d'un nouvel accord qui prévoit l'échange de 3 étudiants, par an et de chaque côté, dans le cadre des enseignements proposés en anglais de niveau L et M, en exonération des frais d'inscription.



Pas d'observation particulière sur ces projets internationaux.

3. Diplômes d'université

➤ Modifications concernant le DIU « Hypnose médicale et clinique » et le DU « Hypnothérapie »

Antoine BIOY présente les modifications demandées pour ces diplômes d'université. Il s'agit de prévoir pour les professionnels une possibilité de formation courte compte tenu de leurs acquis. Il y a une demande dans ce domaine. Les modalités de validation sont précisées en séance :

Validation particulière (formation courte) pour le DIU « Hypnose médicale et clinique » (ouvert en 2014 à l'Université de Brest et rentrée 2015 pour l'UB)

Des professionnels formés par des instituts privés de qualité souhaiteraient valider ce diplôme inter-universitaire. Les enseignements reçus par ailleurs justifient qu'ils n'aient pas besoin d'assister aux enseignements, mais la préparation et soutenance du mémoire serait nécessaire pour valider le DIU.

Les critères pour prétendre à la validation du DIU par la seule soutenance du mémoire sont les suivants :

- Etre profession de santé (Diplôme d'Etat, thèse d'exercice...)
- Avoir reçu et validé au moins 140 heures d'enseignement à la pratique de l'hypnose médicale
- Avoir reçu une supervision de la pratique clinique d'au moins 20H (en groupe ou individuel)
- Avoir une expérience clinique d'au moins 2 ans en hypnose médicale
- Que le contenu théorique couvre les champs vus dans le DIU d'hypnose médicale
- Que la formation qui a été suivie soit assurée par des experts du champ de la santé

Les candidats doivent s'acquitter des droits universitaires, s'inscrire au DIU (coût de 300€ selon le budget établi par le SEFCA) pour 4H de suivi méthodologique et une demi-journée de soutenance.

Validation particulière (formation courte) pour le DU « Hypnothérapie »

Des professionnels formés par des instituts privés de qualité souhaiteraient valider ce diplôme universitaire. Les enseignements reçus par ailleurs justifient qu'ils n'aient pas besoin d'assister aux enseignements, mais la préparation et soutenance du mémoire serait nécessaire pour valider le DU.

Les critères pour prétendre à la validation du DU par la seule soutenance du mémoire sont les suivants :

- Etre psychologue, psychiatre ou interne en psychiatrie, psychothérapeute ARS
- Avoir reçu et validé au moins 140 heures d'enseignement à la pratique de l'hypnothérapie
- Avoir reçu une supervision de la pratique clinique d'au moins 20H (en groupe ou individuel)
- Avoir une expérience clinique d'au moins 3 ans en hypnothérapie
- Que le contenu théorique couvre les champs vus dans le DU d'hypnothérapie
- Que la formation qui a été suivie soit assurée par des experts du champ de la santé, particulièrement de la santé psychique

Les candidats doivent s'acquitter des droits universitaires, s'inscrire au DU (coût de 300€ selon le budget établi par le SEFCA) pour 4H de suivi méthodologique et une demi-journée de soutenance.

Grégory WEGMANN rappelle que ces DU ont été validés par les instances de l'UB précédemment. La modification apportée ne porte pas sur le fond et s'inscrit dans le projet de développement des actions courtes porté par le SEFCA. Il évoque le message de Frédéric HUET, Directeur de l'UFR Sciences de Santé, qui s'oppose au projet lié au DIU « Hypnose médicale et clinique ». Selon lui, « il s'agit d'une formation destinée essentiellement aux médecins et aux professionnels de santé avec des enseignements très cliniques. Son positionnement au sein de l'UFR des Sciences Humaines est surprenant et inadapté. Il contredit les statuts de l'UMDPC santé, structure faite pour la formation de ces professionnels ». Paul ORNETTI, représentant l'UFR Sciences de Santé en CP, demande des précisions à Antoine BIOY sur l'organisation et le contenu de ces DU. Antoine BIOY indique que seuls des professionnels de santé peuvent s'inscrire dans ces diplômes qui ne donnent pas une pratique supplémentaire. L'hypnose est une méthode complètement psychologique, sans médicament. C'est un travail par rapport à la posture soignant vis-à-vis du patient. Il rappelle qu'il est ouvert à un partenariat avec l'UFR Sciences de Santé, comme il l'avait précisé en juillet dernier. Il n'a cependant pas trouvé de spécialiste au sein de l'UFR Sciences de Santé avec lequel échanger. A l'Université de Brest, il y a une volonté du Directeur d'UFR de soutenir le projet, ce qui explique l'ouverture dans cette université à la rentrée 2014.

Ces précisions étant données, Paul ORNETTI indique qu'il en fera part au Directeur de l'UFR Sciences de Santé afin qu'une personne ressource dans le domaine de l'hypnose puisse être contactée.



Les observations faites en séance seront transmises aux membres de la CFVU. Grégory WEGMANN évoquera le message de Frédéric HUET, Directeur de l'UFR Sciences de Santé.

4. Evaluation des enseignements en L1 et en PACES

Extraits du power point diffusé en séance :

Cathy PERRET présente aux membres de la CP le dispositif d'évaluation pour 2014-2015 concernant la L1 et la PACES.

Les responsables de L1 ont été invités à prendre contact avec le CIPE pour indiquer :

- les dates de passation des questionnaires auprès des étudiants et le choix de la modalité d'enquêtes (papier ou en ligne) ;
- la liste des enseignements et UE à évaluer a été fournie par le CIPE et a été corrigée par les directeurs des études de 1^{ère} année ;
- les responsables ont fait le choix d'une évaluation cours par cours ou par UE.

Principes adoptés pour l'évaluation :

- Anonymat des étudiants et des enseignants répondants aux enquêtes
- Priorité des enquêtes en ligne versus papier
- Prise en charge des coûts de la reproduction des questionnaires papier par les composantes
- Enquête annuelle par questionnaire auprès des étudiants de L1 concernant la formation en février 2015
- Enquête semestrielle par questionnaire auprès des étudiants de L1 concernant chaque enseignement ou UE
- Enquête en ligne annuelle par questionnaire auprès des enseignants de L1 assurant des cours dans le L1
- Questionnaires uniques pour tous les L1 de l'uB
- Questionnaires discutés par la commission de la pédagogie et validés par le CEVU
- Traitements des questionnaires par le CIPE sauf si moins de 6 répondants ou moins de 30% de taux de participation aux enquêtes
- Diffusion des résultats par le CIPE
- Les écrits des étudiants ne feront l'objet d'aucune correction par le CIPE

Thèmes de l'évaluation :

auprès des étudiants :

- Objectifs de la formation
- Organisation et contenu de la formation
- Environnement de la formation
- Informations communiquées auprès des étudiants
- Propositions des étudiants
- Informations sur les étudiants
- Sur chaque UE ou cours

auprès des enseignants :

- Organisation et contenu de la formation
- Environnement de la formation
- Informations communiquées auprès des étudiants
- Informations sur les enseignants
- Propositions des enseignants

Calendrier prévisionnel :

Septembre 2014– Octobre 2014 :

- Information des responsables de formation et de composantes par les vices présidents : courrier officiel
- Protocole et questionnaires finalisés et validés par la CFVU
- Organisation de la passation de l'évaluation validée dans toutes les L1

Décembre 2014 – Avril 2015 :

- Organisation et réalisation des différentes évaluations
- information sur responsables de cours ou d'UE

Avril 2015 - Juin 2015

- Restitution des résultats de l'évaluation par le CIPE aux responsables de L1 et aux responsables désignés par les instances
- Discussion des résultats dans les conseils de perfectionnement de chaque Licence

Septembre 2015

- Organisation d'une réunion de concertation avec les responsables de L1
- Présentation des résultats UB en CP et CFVU

Organisation des évaluations :

Information sur l'évaluation par les directeurs de composante et les directeurs de L1 : le processus d'évaluation est connu de l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique et des étudiants

Organisation logistique de la passation des questionnaires auprès des étudiants :

- Construction des enquêtes en ligne par le CIPE : enquêtes en ligne construites et gérées par le CIPE afin de garantir l'anonymat des étudiants et des enseignants
- Construction des enquêtes papier par le CIPE
- Planification des enquêtes auprès des étudiants : responsables de L1 en concertation avec le CIPE (temps prévu dans l'emploi du temps, réservation de salles informatiques)

Traitements des questionnaires :

- Les réponses des étudiants et des enseignants sont traités par le CIPE via la production de rapports (tableaux) par le CIPE. Lorsque le taux de réponse (étudiants et enseignants) est inférieur à 30% ou lorsque le nombre de participants aux enquêtes est inférieur à 6 : aucun rapport n'est produit.
- Les rapports sont produits pour chaque L1, chaque composante et l'ensemble de l'uB.

Diffusion des résultats :

LA FORMATION

	Résultats du L1	Résultats synthétiques de la composante	Résultats synthétiques de l'uB
Au responsable du L1 concerné (les autres responsables de L1 ne sont pas destinataires des résultats)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Aux enseignants du L1 concerné (les autres enseignants de L1 ne sont pas destinataires des résultats)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Au directeur de la composante concernée ainsi qu'au directeur du département concerné (les autres responsables de composantes et de départements ne sont pas destinataires des résultats)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Aux responsables de tous les L1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aux enseignants de tous les L1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aux directeurs de toutes les composantes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Au Vice-président du CEVU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Au Vice-président du CA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Aux membres de la CFVU	Un retour sera organisé lors des conseils		
Au président de l'uB	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Accès libre via le site web de l'uB	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour les étudiants	Un retour doit être organisé par les responsables de composante concernant les résultats des différents L1 et de l'ensemble de la composante : lors des réunions de rentrée des L1 et lors d'un conseil de la composante		

UE ou COURS

	Résultats d'un enseignement Après accord de l'enseignant concerné s'il assure seul cet enseignement	Résultats synthétiques de L1	Résultats synthétiques de la composante	Résultats synthétiques de l'uB
responsable du L1 concerné (les autres responsables de L1 ne sont pas destinataires des résultats)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
enseignants du L1 concerné (les autres enseignants de L1 ne sont pas destinataires des résultats)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
étudiants du L1 concerné (les autres étudiants de L1 ne sont pas destinataires des résultats)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
directeur de la composante concernée ainsi qu'au directeur du département concerné (les autres responsables de composantes et de département ne sont pas destinataires des résultats)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
responsables de tous les L1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
enseignants de tous les L1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
étudiants de tous les L1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
directeurs de toutes les composantes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
vice-président du CEVU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
vice-président du CA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
membres de la CFVU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
président de l'uB	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
accès libre via le site web de l'uB	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Après cette présentation, Luc IMHOFF souhaite formuler plusieurs remarques sur le dispositif prévu. Il déplore le calendrier adopté et le fait que ce dossier ne soit présenté que le 25 novembre en CP. Il regrette l'absence de concertation et le fait que le CIPE ait contacté l'UFR par mail et téléphone. La procédure adoptée ne semble pas avoir fait l'objet d'une concertation. Compte tenu des spécificités de certaines filières, cela aurait eu du sens de contacter en amont les responsables des études afin de voir avec eux ce qui était le plus pertinent. Sur les questionnaires envisagés, il apparaît que certaines questions ne cadrent pas avec la réalité de l'enseignement. Le fait de ne pas impliquer en amont les directeurs des études empêche la prise en compte d'informations importantes pour la bonne compréhension du déroulement d'une formation.

Sur les modalités de passation, il est clair que l'UFR Sciences et Techniques n'a pas beaucoup de possibilité pour bloquer les étudiants (dont les effectifs sont en hausse cette année) afin de leur faire remplir le questionnaire.

Grégory WEGMANN revient sur le calendrier. Les remarques seront prises en compte pour l'avenir afin de laisser plus de souplesse dans le dialogue CIPE-composantes. Il précise que sans tout chambouler, des aménagements sont envisageables pour les questionnaires. Cathy PERRET confirme en effet que cela se fait. Isabelle SCHMITT évoque le fait que pour LEA, des questions ont été ajustées.

Cathy PERRET souhaite indiquer aux membres de la CP les conditions de réalisation de ces enquêtes qui sont très importantes à l'échelle de l'établissement. Elle rappelle que le CIPE est une structure unique en France dont les missions se développent d'année en année, avec des moyens humains et financiers contraints. Elle a dû déléguer le lancement de cette évaluation. Suite aux remarques formulées, elle précise que le CIPE est toujours enclin à revoir les questionnaires avec les composantes qui le souhaitent. Elle insiste sur le fait que la passation « papier » doit être privilégiée car le taux de répondants est nettement meilleur que par mail.

Luc IMHOFF revient sur le fait que le questionnaire PACES soit différent du questionnaire pour la L1. Il ne comprend pas cette différence. Claire CACHIA, Directrice du CIPE et Directrice des études en PACES, précise que la PACES est un concours. Cette année ne peut être comparée à une année classique de L1. Elle rappelle que le questionnaire est commun pour plus de simplicité et ne compte que quelques aménagements pour la PACES. Grégory WEGMANN clôt les discussions et revient sur le principe politique de l'évaluation (en place depuis 2010 à l'UB) qui ne pose pas de problème. Ensuite, il est convenu que des aménagements doivent pouvoir être trouvés en fonction des spécificités signalées par certaines composantes. La discussion doit s'engager entre le CIPE et les directeurs des études pour lesquels le questionnaire pose question.



Les observations faites en séance seront relayées aux membres de la CFVU.

4. Paramétrages de l'application Admission Post-Bac 2015

Concernant les capacités d'accueil, Stéphanie GRAYOT-DIRX rappelle qu'un premier vote a eu lieu lors de la CFVU du 5 novembre 2014. D'autres capacités étaient en discussion et sont présentées ce matin.

Pour les filières ci-dessous, on note les demandes suivantes :

- UFR Sciences Humaines pour Psychologie : le département de Psychologie a voté le 24 novembre 2014 sur cette question (12 voix pour, 12 voix contre, 1 abstention). Le Directeur de l'UFR Sciences Humaines souhaite qu'une capacité d'accueil soit actée pour la rentrée 2015. L'idée est de reconduire les chiffres de 2014 (500 au total, dont 400 pour APB). Le gros problème cette année a été le fait que 14% des « oui définitif » ne sont pas venus s'inscrire. Ils ont bloqué des places. En juillet 2015, les lycéens seront appelés si on constate qu'ils tardent à s'inscrire. Les compléments d'information seront donnés en CFVU.

- UFR Langues et Communication pour la licence LEA Anglais-Russe : 30 au total dont 28 places dans APB, y compris réorientations et transferts. Isabelle SCHMITT précise que les étudiants sont souvent débutants en russe et ont besoin d'un suivi assez personnalisé. Dorian COLAS DES FRANCS constate que cet effectif est faible et demande si les quelques candidats en plus qui pourraient arriver seront pris. Logiquement, 2 ou 3 en plus pourraient être pris mais il est difficile d'aller au-delà. Stéphanie GRAYOT-DIRX précise que le chiffre de 28 est déjà au-dessus du nombre d'étudiants accueillis cette année.

- UFR Lettres et Philosophie pour la licence SLIC : 140 au total dont 125 étudiants, y compris réorientation et transferts (120 l'an passé). Philippe MONNERET précise que si on augmente la capacité, il y a un problème d'encadrement. Il serait nécessaire également de changer les modalités de cours (CM et moins d'ateliers d'écriture par ex.). Dorian COLAS DES FRANCS signale que le site de l'Étudiant évoque un dossier de sélection pour SLIC. Stéphanie GRAYOT-DIRX indique que cela est faux et qu'il y a sans doute confusion avec l'orientation active. En tout état de cause, tous les vœux 1 de l'académie sur cette filière ont été pris.

- UFR SVTE pour la licence Sciences de la Vie : 480 au total dont 240 néo-entrants et 110 réorientations. Sophie SALAÜN demande des précisions sur la gestion des GEIPI dans APB. Il est indiqué que ces étudiants font l'objet d'un traitement à part dans APB (gestion centralisée pour les 29 écoles GEIPI). Les détails seront demandés aux services concernés. Compte tenu de la hausse des effectifs, l'accueil de ces étudiants doit être pris en compte dans la réflexion globale.

- ESPE : pour la licence Education-Formation-Enseignement-Culture : 60 au total dont 40 néo-entrants et 15 réorientations internes ou externes. Dorian COLAS DES FRANCS remarque que c'est une faible capacité. Il est précisé qu'il n'y a pas d'enseignement à distance prévu pour cette L1.

5. Convention-cadre entre l'Université de Bourgogne et le Rectorat pour les CPGE et les BTS

Extraits du power point diffusé en séance

Stéphanie GRAYOT-DIRX présente le contexte de ce dossier. Elle rappelle le cadre légal. Plusieurs textes régissent ce futur dispositif :

- Code de l'éducation, tel qu'issu de la loi ESR : L.612-3, D.612-20, D.612-23, D.612-25 ;
- décret n° 2014-1073 du 22 septembre 2014 (D. 612-28 et s.) ;
- arrêté du 23 nov. 1994 relatif à l'admission et au régime des études dans les CPGE ;
- arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence : article 9 ;
- circulaire n°2013-0012 du 18 juin 2013 sur le continuum de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur.

L'article L. 612-3 du Code de l'éducation oblige chaque lycée disposant d'au moins une formation d'enseignement supérieur à conclure une convention avec un ou plusieurs établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel de son choix, dans son académie afin de prévoir des rapprochements dans les domaines de la pédagogie et de la recherche et afin de faciliter les parcours de formation des étudiants.

Une formation d'un lycée ne peut être conventionnée qu'avec un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Toutefois, un lycée peut signer différentes conventions en fonction du type de formation dispensée.

Les élèves inscrits dans une classe préparatoire aux grandes écoles d'un lycée public sont également inscrits dans une formation proposée par l'un des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ayant conclu une convention avec ce lycée, selon des modalités précisées par décret. Cette inscription emporte paiement des droits d'inscription prévus à l'article L. 719-4.

L'inscription des élèves de CPGE est obligatoire en application du décret n° 2014-1073 du 22 septembre 2014.

Article D. 612-28 du Code de l'éducation :

« L'inscription des étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles des lycées publics dans un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel s'effectue dans les conditions prévues aux articles D. 612-2 à D. 612-8 du code de l'éducation, notamment le second alinéa de l'article D. 612-2.

Le chef d'établissement du lycée public s'assure de l'inscription de ces étudiants au 15 janvier de l'année en cours ».

=> Ce décret renvoie à l'arrêté annuel pris par le MESR pour fixer les droits d'inscription. Ici, les droits d'inscription sont ceux du cursus licence pour une première inscription à l'Université. Les boursiers sont exonérés des frais d'inscription exceptés des droits de médecine préventive.

Situation actuelle :

- une commission académique des formations post-baccalauréat dresse le bilan et consolide les dispositifs de réorientation entre les formations d'enseignement supérieur dans l'académie ;
- des dispositifs pédagogiques permettent déjà de renforcer le continuum de formation, en lien avec les élèves de CPGE et BTS : actions destinées à faciliter l'orientation des élèves (forums, JPO, semaine d'immersion, partenariats conventionnés entre des CPGE et certaines UFR de l'uB)

Démarche en cours :

- sur le fondement d'une proposition de convention élaborée par le Ministère et en lien avec le rectorat de Besançon, sont en cours d'élaboration :
 - une convention cadre rectorat/Université fixant les objectifs et la démarche à suivre (*=> qui vous est soumise*)
 - pour les CPGE, des conventions d'application préciseront, par grands champs disciplinaires, les dispositifs pédagogiques mis en place, leur évaluation annuelle, leur calendrier, etc...
 - Pour les BTS, travail sur le renforcement ou la mise en place de passerelles (*BTS=>uB ; uB=>BTS*).

Pour les CPGE : il existait déjà une convention, les filières concernées étant regroupées en trois grands domaines, afin de faciliter notamment les reconnaissances d'ECTS aux élèves de CPGE. Au cours de l'année 2013, les composantes de l'UB ont été informées des évolutions législatives et ont été sollicitées afin que soient remontées les propositions de modification de cette convention, dans les différents champs concernés. Une réunion s'est tenue le 6 novembre 2014, avec les chefs d'établissements dotés d'une CPGE, au rectorat.

Trois groupes de travail paritaires, un pour chaque champ, vont être mis en place début décembre.

Droits ouverts par le statut d'étudiant :

- SCD (bibliothèques universitaires),
- Centre de prévention et de santé universitaire
- MDE (Maison des étudiants),
- Pôle Formation et vie,
- Centre des Langues et des cultures
- Pôle Culture
- SUAPS (50 activités sportives)
- Services numériques (compte mail ; accès ENT et plateforme Plubel ; accès au réseau de l'université ; accès à uBLink).
- Inscription possible dans les UE transversales
- Information sur tous les événements concernant les étudiants.

CPGE : exemples de pistes de travail :

- commission d'admission et d'évaluation annuelle (par visio, si nécessaire) pour les attributions de crédits ECTS et le bilan pédagogique de l'année (prolongement des commissions existantes)
- mise à disposition de plateforme technologique
- conférences par des enseignants-chercheurs (présentiel et/ou visio) en lien avec les contenus des formations et les programmes des CPGE concernées (*mais la visio coûte cher pour les lycées, problème sur ce point...*)
- visites de laboratoire
- participation d'enseignants-chercheurs aux TIPE
- information sur les cursus de l'uB (JPO, immersions)
- rencontres entre équipes pédagogiques et scientifiques (échanges sur les programmes, méthodes pédagogiques, recherches,...)

Les trois groupes de travail paritaires, un pour chacun des grands domaines, travailleront sur ces points, à inclure dans les conventions d'application.

Des points pratiques restent à régler :

- inscriptions par IA primoweb ? Quand ? *quid du dossier à fournir ? (ils seront déjà inscrits au lycée)*
- inscription administrative par grands champs disciplinaires ? Ou déjà dans une formation précise ?
- comment s'organise le passage en L2 ?
- qui décide des séquences pédagogiques à suivre ? Le professeur principal pour toute sa classe ?
- quel calendrier pour les séquences pédagogiques ? Peut-on « banaliser », dans l'emploi du temps des élèves PCGE, une matinée ou une après-midi, deux ou trois fois dans l'année, afin de mettre en place toutes des propositions de façon cohérente et efficiente ? Par ex., sur une matinée dédiée, une proposition dans chacun des grands champs disciplinaires, à suivre en présentiel ou par visio.

Pour les BTS : travail de mise en correspondance, là où c'est possible, entre spécialité de BTS et Licence/Licence pro pour faciliter les parcours / mettre en place des conventions (reconnaissance VAE; admission en Licence)

⇒ *Convention déjà existante pour la licence AES/Licence Gestion et en LEA avec 15 lycées, pour 3 spécialités de BTS*

Passerelles pour étudiants uB vers BTS, même en alternance (=> à lier au PIA Cité de l'alternance)

Stéphanie GRAYOT-DIRX rappelle que le travail est en cours, avec un projet de convention qui est actuellement soumis au Recteur de l'académie de Dijon, pour lequel elle attend un retour.



Pas d'observation particulière sur ce projet de convention.

6. Appel à projets « Pédagogie numérique 2015 »

Extraits du power point présenté en séance

Déborah ARNOLD présente le cadre général de l'appel à projets (AAP) « Pédagogie numérique 2015 ». Elle précise que le Pôle systèmes d'information et usage du numérique (PSIUN) est dans l'attente de la parution de l'appel à projet national « IDEFI Numérique 2015 ». Ces deux AAP seront complémentaires.

Elle présente tout d'abord la stratégie « pédagogie numérique » de l'uB, résumée sous la forme d'un tableau.

		Pédagogie et technologie			
		Existantes		Nouvelles	
Missions, objectifs et publics	EXISTANTES	A. Pédagogie numérique, outils et ressources		B. Expérimentation de nouvelles modalités de pédagogie numérique	
		Objectif : Continuer à développer la production de ressources	PROJET 5.2.4 : Production de ressources numériques PROJET 5.2.11 : Ressources eLearning pour l'insertion professionnelle	Objectif : Créer et maintenir un environnement propice à l'expérimentation de nouvelles modalités pédagogiques	PROJET 5.2.3 : Bac à sable
		Objectif : Renforcer la formation et l'accompagnement des acteurs	PROJET 5.2.5 : Formation et accompagnement des acteurs		
		Objectif : Accroître et améliorer l'utilisation des outils existants	PROJET 5.2.6 : PLUBEL Moodle 2.4 PROJET 5.2.7 : PODCAST PROJET 5.2.8 : Visio et webconférence	Objectif : Créer et maintenir un environnement propice à l'application pédagogique de technologies émergentes	
		Objectif : Continuer à améliorer la diffusion des ressources produites	PROJET 5.2.9 : Politique éditoriale		
	C. Nouveaux services et publics		D. Rayonnement, veille et recherche		
	NOUVEAUX	Objectif : Développer des dispositifs hybrides, y compris pour des publics spécifiques	PROJET 5.2.1 : Dispositifs hybrides	Objectif : Faire connaître les innovations TICE au delà de l'établissement	Cf. Projet 5.2.9 : Politique éditoriale + communications colloques et conférences + présence web 2.0
		Objectif : Développer l'offre de formation à distance	PROJET 5.2.2 : Offre FOAD	Objectif : Participer aux réseaux professionnels dans une logique de veille et d'entre-aide	Tous projets + réseaux internationaux
		Objectif : Développer une solution d'ePortfolio pour l'insertion professionnelle	PROJET 5.2.10 : ePortfolio	Objectif : Développer des projets d'innovation en partenariat et en co-production	Cf. Projet 5.2.3 : Bac à sable et Projet 5.2.4 : Production de ressources numériques
		Objectif : Développer de nouveaux C2i	A définir par les composantes concernées	Objectif : Développer la recherche en TICE / pédagogie numérique	A définir avec la Vice-présidente déléguée à la coordination de la formation et de la recherche et avec les laboratoires concernés

Le bilan des appels à projets 2013 et 2014 est présenté.
 En 2013 : 21 projets déposés, 20 projets retenus et 18 réalisés.
 En 2014 : 17 projets déposés, 13 retenus.

Les constats sur l'APP 2014 sont les suivants, avec réponse à plusieurs priorités :
 Réalisation de ressources numériques (audio, vidéo, multimédia) destinées à une diffusion en libre accès – 1 seule réponse, non compatible avec un cofinancement UNT
 Innovation en pédagogie numérique, en particulier le développement de dispositifs hybrides : OK
 Le développement de MOOCs : 1 seule réponse
 La valorisation à l'international (ressources en anglais et/ou en soutien à des formations en co-diplomation) : aucune réponse. Difficultés inhérentes au cofinancement à 50%

Pour l'AAP 2015 : le financement sera de 50 k€ donc analogue à celui de 2013/2014.
 Cible principale : la conception d'un MOOC dont la thématique devra être en cohérence avec les domaines d'excellence/stratégiques de notre campus. Des cofinancements intra- ou extra-campus sont souhaitables.
 Les ressources pédagogiques élaborées pourront être utilisées sous d'autres formes pédagogiques que le MOOC. Le modèle économique est un point critique à voir.

Cet AAP devra être réfléchi pour s'articuler avec l'AAP national IDEFI-N.
<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/avenant/2014/10/29/PRM1424725X/jo/texte>
 « l'appel à projets a vocation à accélérer la création de MOOC (cours en ligne ouverts à tous), de cursus en ligne et de dispositifs de formations numériques de qualité, afin de développer l'attractivité internationale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, de promouvoir des dispositifs pédagogiques innovants par le numérique et de conforter une dynamique de formations universitaires tout au long de la vie. »

Pour cet AAP IDEFI-N : la réponse se fera au niveau de la COMUE. Réponses au niveau national (Universités Numériques Thématiques, autres groupements). Partenariats avec le monde socio-économique. Budget global 12 M€. Sélection d'environ 15 projets : projets ambitieux, stratégiques, présentant une ampleur et une puissance suffisantes pour amorcer une dynamique de transformation de l'offre de formations numériques. Les informations qui seront recueillies sur le lancement de cet AAP national seront données en CFVU.

Contacts : Deborah Arnold : Responsable du service AIDE-numérique – PSIUN / Référente MOOC, uB, Deborah.Arnold@u-bourgogne.fr
 Jean-Michel Dorlet, Responsable développement de dispositifs d'enseignement numérique, Jean-Michel.Dorlet@u-bourgogne.fr
 Marie-Ange Rito, Directrice du PSIUN, Marie-Ange.Rito@u-bourgogne.fr
 Alain Tabard, Vice-Président délégué aux Systèmes d'Information, Campus Numérique et Learning Centre vp.numérique@u-bourgogne.fr

CP**Pas d'observation particulière sur cet appel à projets.****7. Offre de formation rentrées 2014 et 2015**⇒ Rentrée 2014 :

Grégory WEGMANN précise qu'il s'agit de la liste des modifications apportées aux maquettes des diplômes du département LLCE par l'UFR Langues et Communication suite au cadrage budgétaire demandé en début d'année. Sophie SALAÜN rappelle que le budget de la formation subit des baisses alors que le budget de la Recherche est sanctuarisé. Elle exprime son opposition aux choix budgétaires opérés.

CP**Les observations faites en séance seront relayées aux membres de la CFVU.**⇒ Rentrée 2015 :

Il s'agit de détailler les modalités d'enseignement de la licence Sciences de l'Education portée par l'ESPE.

Marie-Geneviève GERRER précise que :

- pour la future L1 EFEC : enseignement en présentiel sur le site de Dijon et pas d'enseignement à distance pour la rentrée 2015 ;
- pour l'actuelle L3 Sciences de l'Education : enseignement en présentiel pour les 3 parcours (Education-Formation, Enseignement, Culture-animation) et à distance pour le seul parcours Education-Formation. L'ESPE envisage peut-être le déploiement du parcours Culture-Animation en 2016.

CP**Pas d'observations particulières sur ce dossier.****8. Conventions pédagogiques**

Grégory WEGMANN présente ces trois conventions entre l'UFR STAPS et la Ligue bourguignonne de Volley-Ball. Elles concernent:

- la validation du diplôme fédéral « initiateur Volley-Ball » ;
- l'obtention du diplôme « Arbitre départemental FFVB » dans l'activité Volley-Ball ;
- l'annexe descriptive au diplôme (supplément au diplôme) de la Licence STAPS mention Entraînement sportif.

Ces conventions sont classiquement passées avec cette ligue et ne posent pas de problème.

CP**Pas d'observation particulière sur ces 3 conventions qui sont très classiques.**

L'ordre du jour étant épuisé, Grégory WEGMANN clôt la séance à 12 heures.

*Prochain CFVU : 4 décembre 2014
Prochain CA : 17 décembre 2014
Prochaine CP : 26 janvier 2015*

Le Vice-Président de la CFVU

validé

Grégory WEGMANN